

# FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FGC du 27.11.2014

Université ouvrière de Genève (UOG), Place des Grottes, Genève

### Membres présents

ACCED – O. Dianor (C), S. Blatt  
ADAP – E. Ricci  
ANS – G. Fioretta  
ASAC – F. Tissot  
ASED – C. Martinet  
ASSAFI – D. Strubin, F. Ukety  
ASSOTIC – M. Faure, I. Diaz  
ASS. AMIS SUISSES – VILLAGES DOGONS – A. Djeguime, B. Gross  
ASS. SUISSE-CAMEROUN – J. Moynat  
ASTM – J.-L. Bertrand  
ATD QUART-MONDE – T. Low  
CARITAS GENEVE – N. Bohr  
CEAS GENEVE – A. Von Schirt, B. Bise  
CETIM – J. Duchatel (CI, C), F. Rochat  
COTMEC – C. Clemente  
CSS – V. Luisier, G. Nordmann,  
DECLARATION DE BERNE – J. Reinhard (CI)  
E-CHANGER GENEVE – G. Corredor (CI)  
ENFANTS DU MONDE – F. Lagier  
ESFA – D. Depelteau (CCF), A. Heiniger  
EFI – S. Lerch (C)  
EQUITERRE - N. Cantoreggi  
FRERES DE NOS FRERES – G. Petitpierre, A. Rajman  
GENEVE TIERS-MONDE – M. Cavadini, A. Mackinon  
GRAD – B. Lecomte  
GRAINE DE BAOBAB GENEVE-BURKINA – E. Longet  
HELVETAS GENEVE – P. Schmitt  
HORIZON GE – P. Bursik  
IDH – SUISSE – G. Metral  
IHEID – D. Rossier (CT)  
IRED.ORG – Mme Vincent ?  
JARDINS DE COCAGNE – B. Studer, G. Hunter  
KALLPA GENEVE – C. Rigotti, S. De Rivaz  
KOMBIT – C.-L. Zaugg, R. Zaugg  
LA FLORIDA – PEROU - F. Ribordy  
MADRE TIERRA SUISSE – A. Pary  
MAGASINS DU MONDE – E. Kopp Demougeot  
MCI – A. Stoll, C. Cerchierini  
MEDES SAPCOM – S. Thebault, C. Woodtli, G. Canonica, A. Titone  
MPF – J. Blanchard, J.-P. Nodier  
OSEO-SOLIDARD - O. Baranova, S. Cusin  
PROTIERRADENTRO – J. Cramer (C)  
RAFAD - A. Vergeylen (CI), J. Dubois  
SIT – F. Weber, K. Studer  
SWISSAID – Genève – L. Jimaja, S. Dutruel, M.-J. Bofill  
SOCIETE RELIGIEUSE SUISSE DES AMIS (QUAKERS) – R. Ockwell (C)  
SOLIDAR – O. Baranova  
TERRE DES HOMMES SUISSE-GENEVE – J.-L. Pittet  
TRADITIONS POUR DEMAIN, C. Gradis, D. Lopez  
URBAMONDE – J. Beauvalet, O. Boutay

**Présents, sans droit de vote**

C – R. Longet, S. Ghinet, E. Burnier, J. Rossiaud, S. Lerch

CT –G. Devevey

CI - C. Bruttin

CCF - I. Nouind

S - L. Beetschen, M. Berger, M. Buschi, L. Cruz Hefti, R. Horner, J. Juvet, Y. Marguerat, A.-M. Lopez-Riat, M. Rodriguez

Autres : S. Balbo, O. Berthoud, P. L. Monteil

*CI = Commission d'information, CT = Commission technique, C = Conseil, S = collaborateur/trice du secrétariat, CCF = Commission de contrôle financier des projets*

**Excusés**

Membres : ACTARES, ALBORADA, ASAH, CAP VERT GE, CINEMA DES TROIS MONDES, COTMEP, EDFU, FIAN, FONDATION LE BALAFON, HUMANITEL, TOURISM FOR HELP, UNITERRE - COMMISSION INTERNATIONALE, UTOPIE NORD-SUD

Conseil: C. Bertone, M. Joly

Commission Technique: L. Soler-Gomez (C), D. Chevrolet, A. Diop, E. Dross, U. Forero, F.-X. Kajyabwami, F. Lieberherr, A. Mellet, E. Merlach, E. Noelte, F. Reinhard, E. Rodriguez, J. Urfer

Commission d'information : A.-M. Cruz, D. Gradis, T. Guggenbühl, M.-F. Martinez, C. Piffaretti, S. Serrero, J. Thion, D. Wermus

René Longet, Président, ouvre l'Assemblée Générale et demande si l'ordre du jour convient à l'Assemblée, ce qui est le cas. Il note que celle-ci sera longue car elle est essentiellement la symétrique de notre dernière AG. Il rappelle qu'il y a un an exactement, l'AG mettait en place la commission ad hoc. En juin 2014, les recommandations issues de cette commission ont été débattues et c'est maintenant à cette AG de prendre connaissance de ce qui s'est fait en exécution des décisions prises.

Vu la quantité de sujets à traiter, le président propose limiter les temps de parole 5' à pour les rapporteurs et 3' par intervention des AM par point de l'ordre du jour. Julien Reinhard contestant cela, ayant préparé un certain nombre d'amendements pour un même point (7A), le Président estime dès lors la proposition inadéquate et la retire ; il compte sur l'autodiscipline des présent-e-s pour que nous puissions terminer à une heure décente. Il prévoit toutefois que, contrairement à ce qui a été annoncé, nous ne pourrions aucunement avoir fini à 21h. Les statuts exigeant qu'on définisse une règle pour le cas d'égalité de votes, il propose que la voix du Président soit déterminante, **ce qui est approuvé par l'AG.**

Le Président informe que la Commission des finances du Grand Conseil a statué sur notre pétition pour le respect de la loi du 0,7%, et que le point sera agendé prochainement en séance plénière. Le Conseil en débattira et adressera au Grand Conseil sa réaction. Les AM seront informées sur notre plateforme du suivi.

Maribel Rodriguez mentionne l'enquête de satisfaction que nous allons mener sur la plateforme numérique de la FGC ; cette enquête a été distribuée à l'entrée de cette AG (également disponible sur le site). Elle mentionne que des «tutoriels» sont désormais disponibles en ligne pour aider les utilisateurs dans l'usage de la plateforme.

**1.- Adoption du PV de l'Assemblée générale du 5 juin 2014**

Le PV de notre dernière AG n'amène aucune remarque ou demande de correction de la part de l'assistance. **Il est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.**

**2.- Elections partielles : Commission Technique (doc. annexés)**

Sophie Balbo Hodgers et Pierre Louis Monteil, candidats à la CT, se présentent brièvement et font part de leurs motivations pour rejoindre cette instance. Mme Balbo évoque en particulier son parcours de journaliste de la presse écrite, puis dans le domaine de la coopération au développement, notamment à la Fondation Terre des Hommes Lausanne. Elle a été membre de la CT de la FEDEVACO de 2010 à 2013 et souhaite mettre du temps à disposition de la FGC maintenant qu'elle réside à Genève.

M. Pierre Louis Monteil est sénégalais et est arrivé en 1998 à Genève. Il est juriste de formation à la base, mais est aussi titulaire d'un diplôme d'Etudes Supérieures en Etudes du Développement de l'IUED. Il a travaillé pour la GTZ (coopération allemande) sur le processus de décentralisation au Sénégal. Il considérerait comme un honneur de pouvoir participer aux travaux de la FGC.

**Ces deux candidatures sont acceptées à l'unanimité.**

### **3.- Budget 2015 (doc. annexé)**

Michel Berger présente le projet de budget 2015 de la FGC qui est entièrement dans la ligne de celui de 2014. Pour les recettes (total attendu de CHF 10'655'000), les accords-cadres avec la DDC, l'Etat de Genève et la Ville de Genève sont en cours pour 2015 et les montants attendus sont identiques à ceux de 2014. En ce qui concerne les communes genevoises, le montant inscrit au budget suit le plan financier 2013-2016 de la FGC, soit une augmentation de 50'000. Tant en 2013 qu'en 2014, ce montant s'est avéré finalement supérieur et nous espérons qu'il en sera de même en 2015 mais nous préférons être prudents sur des recettes qui restent à confirmer. Pour les dépenses, il n'y a pas de particularité à mentionner.

Au sujet du budget de fonctionnement (CHF 959'430), les salaires sont le poste principal et, en dehors d'un overlapping en raison du départ à la retraite d'une de nos collaboratrices, il n'y a pas de modification de l'effectif. Selon le contrat de prestations avec l'Etat de Genève, nous sommes autorisés à prélever jusqu'à 12% pour les frais de fonctionnement et ce taux maximum a été utilisé en 2012 et 2013 en raison de la nécessité de payer un montant important pour la recapitalisation de la Caisse de pensions de l'Etat (CIA/CPEG). Cette opération ayant pu être finalisée sur les comptes 2013, nous avons donc pu abaisser ce taux à 11% en 2014 et nous l'avons encore abaissé à 10,52% pour 2015 arrivant à l'équilibre budgétaire (perte de CHF 430.-), les montants ainsi dégagés étant disponibles pour les projets. Le taux de fonctionnement global est de 9%. **Le budget 2015 est adopté à l'unanimité moins une abstention.**

### **4.- Programmation et Planification Financière – financement des projets en 2015-2016**

#### ***A) Rapport du Groupe de travail - rapporteur D. Depelteau (doc. annexé)***

Daniel Depelteau souligne certaines des recommandations issues de la Commission ad hoc adoptées lors de la dernière AG, et en particulier la recommandation N° 12 sur la nécessité d'une planification pluriannuelle (deux ans). Le groupe de travail s'est réuni à 5 reprises et n'a pas eu le temps d'entrer dans une réflexion de fond sur certaines des recommandations votées par l'AG dont la notion d'équité.

Il mentionne que les AM ont été invitées en juillet à communiquer leurs prévisions de projets pour 2015 et 2016 et que ces données ont été compilées et analysées dès la mi-septembre. Les annonces de projets se montent à CHF 12'108'096 pour 2015 et CHF 13'357'527 pour 2016 alors que les recettes escomptées pour les projets ne dépassent pas CHF 10 Mio par année.

Le groupe de travail s'est donc tout d'abord déterminé sur les considérations préliminaires suivantes (voir document remis pour le détail) :

- a) Les GPI (grands projets d'information) ne sont pas concernés par cette planification, l'enveloppe convenue par les accords-cadres étant réservée pour ce type de projets ;
- b) les quotas tels que définis dans les statuts n'ont pas été modifiés;
- c) Les Plans d'actions de Terre des Hommes Suisse et de Caritas-Genève ne subissent pas de modifications (reconduction des mêmes montants qu'en 2014) ;
- d) La limitation des projets à un maximum de CHF 150'000 par an (actuellement CHF 200'000) a été étudiée mais pas retenue, notamment parce que les économies dégagées n'étaient pas énormes mais aussi parce que cette diminution pourrait affecter l'impact d'un projet ;
- e) compte tenu de l'expérience, un taux de surprogrammation de 10% est jugé acceptable compte tenu des projets retardés, réduits, refusés, etc.

Au vu de ces éléments et conformément à la Recommandation N° 10 de l'AG du 5 juin, le groupe de travail recommande, à l'unanimité, de prioriser, pour 2015 et 2016, les projets existants ou actuellement à l'étude à la CT, qui ne subiraient donc aucune coupe, ainsi que les demandes d'extensions de ces projets telles qu'annoncées par les AM (mais au maximum à hauteur de l'ancien projet). Les ressources espérées couvrent théoriquement ces catégories mais, compte tenu du taux acceptable pour la suprogrammation, il est recommandé d'accepter également les dépassements d'extensions ou les nouveaux projets qui ont été annoncés par des AM qui reçoivent moins de CHF 200'000 par an de la FGC (jusqu'à concurrence de ce montant total).

Ce scénario peut être considéré comme finançable (voir document chiffré remis illustrant les différentes hypothèses) mais il ne laisse aucun fonds disponible pour les nouveaux projets des AM et les éventuelles nouvelles AM. Daniel Depelteau rappelle que le Groupe de travail n'a pas statué sur un nouveau mécanisme de répartition équitable des moyens. Il indique que l'augmentation des ressources est espérée avec le travail des autres groupes, notamment sur le cofinancement pour pouvoir accepter des nouveaux projets. René Longet, au nom du Conseil, adresse ses remerciements à tout le groupe pour le travail effectué, sous les applaudissements de l'AG.

### ***B) Propositions d'amendement du Conseil***

S. Lerch s'exprime pour le Conseil et salue à son tour le travail effectué par le groupe. Elle fait part de la réflexion du Conseil regrettant que l'on n'arrive à financer que les projets existants sans rien avoir pour les nouveaux projets (à quelques exceptions près mentionnées plus haut). Le Conseil trouve très important de permettre l'émergence de nouveaux projets, tant pour les AM existantes que pour les éventuels nouveaux adhérents, dans le but de garder une dynamique au sein de la FGC et de ne pas fonctionner en club fermé.

C'est pourquoi le Conseil propose quelques correctifs permettant de constituer un fonds pour de nouveaux projets ; il s'agit:

- a) d'abaisser le montant maximum annuel alloué à chaque projet à CHF 150'000, et
- b) de procéder à une réduction légère sur les extensions (10% pour la première extension, 20% dès la seconde), ceci aussi dans la logique d'un retrait programmé et progressif qui est cohérent avec l'objectif de nos projets.

Ces limites seraient établies pour 2015 et 2016, sachant que durant cette période il n'y aura pas encore d'obligation de cofinancement des projets (pas avant 2017). Si ce fonds est constitué, le Conseil viendra à la prochaine AG avec une proposition pour son affectation sur la base de l'évolution effective de la situation financière.

Daniel Depelteau note que la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons est notamment causée par la coupe imposée par le Grand Conseil. Il estime qu'il est prioritaire de restaurer la confiance du milieu politique et d'obtenir de ces milieux de nouveaux financements, et de les encourager à mieux définir la politique de la solidarité internationale du Canton. René Longet propose de reprendre plus tard ce point puisque les relations avec le monde politique seront évoquées au point 7 de l'ordre du jour.

F. Ribordy pose la question de l'impact d'un projet à moins de CHF 200'000, estimant que les projets risquent d'être moins intéressants et évoque le travail des autres groupes (notamment le groupe subvention, voir point 8 de l'ordre du jour) qui pourrait amener une augmentation des recettes. Jean-Luc Pittet s'oppose à la réduction des montants des extensions, estimant que souvent la première phase est destinée à tester l'engagement du partenaire local et que la seconde phase, en cas de résultats concluants, devrait permettre d'accentuer l'effort. Il plaide également pour le maintien du montant maximum par projet à CHF 200'000 par an.

Suzanne Lerch rappelle qu'une éventuelle introduction du cofinancement obligatoire ne se fera pas avant 2017 et que les efforts pour augmenter les ressources de la FGC sont difficiles. René Longet appuie la stratégie pour rechercher des nouveaux fonds, mais il rend attentif que l'augmentation des ressources est un dur labeur, et que ceux qui tablent avec trop d'optimisme sur une telle augmentation le font dans un certain déni de la conjoncture politique actuelle.

Maribel Rodriguez trouve raisonnable de s'engager sur ce que l'on peut faire avec nos moyens actuels, mais concède qu'aucune des 2 voies proposées n'est idéale. Alain Vergeylen rappelle que la recommandation de la commission ad hoc sur les extensions permettait la substitution d'une extension de projet par un nouveau projet. La question de l'introduction rapide du cofinancement est évoquée, mais elle ne peut pas être intégrée dans cette planification aussi longtemps qu'une décision n'a pas été prise en ce sens.

Pour Jean Rossiaud, membre du Conseil, il est important pour la FGC de pouvoir innover, notamment en s'ouvrant à d'autres organisations. Niels Bohr, Caritas-Genève, regrette qu'après la réduction des quotas et celle des projets, la ligne budgétaire de la Solidarité Internationale de l'Etat de Genève n'ait pas été entièrement utilisée par le canton et que paradoxalement certaines associations sont invitées par l'Etat à rejoindre la FGC alors que les moyens ne suivent pas. M. Fioretta, ASN, note que rien ne nous dit que l'innovation viendra d'éventuels nouveaux membres.

Clarita Martinet, ASSED, relève que son association ne fait généralement pas d'extension de ses projets et plaide pour trouver un équilibre entre les besoins de sécurisation et d'innovation. René Longet souligne que nous ne devons pas nous asphyxier nous-mêmes. Jean Blanchard estime que l'on doit garder notre âme et qu'on doit militer virulemment pour obtenir les moyens afin de pouvoir nous ouvrir.

Alejandro Mackinnon, Genève Tiers-Monde et qui a été membre de la commission ad hoc, mentionne que cette commission avait été constituée en réaction aux mesures de répartition qui avaient été adoptées début 2013 en AG. Or il déplore que l'option du Conseil soit de proposer une fois encore des coupes linéaires. Il estime que les amendements proposés par le Conseil ne sont pas de petites modifications mais relèvent d'une autre ligne et note que le critère d'innovation n'est pas forcément amené par ces propositions. Il estime enfin que le groupe de travail devrait être maintenu.

Maribel Rodriguez précise que les mesures plus qualitatives résulteront du travail de la CT. Jean-Luc Bertrand relève que la baisse des montants des projets implique également une baisse proportionnelle des indemnités pour la gestion des projets alors que les exigences de contrôle et de suivi ne sont en rien diminuées. Maribel Rodriguez souligne que la qualité du suivi ne pourra pas être abaissée, c'est un pilier du label FGC, mais que le budget étant le reflet des activités mises en œuvre, si ce dernier diminue, la quantité d'activités baisse elle aussi et donc le travail de suivi également. Eliane Longet, Graine de Baobab, se déclare concernée par les décisions qui affecteront aussi ses projets au Sud et par la baisse des IGP, mais elle veut être pragmatique et plaide pour la solidarité entre AM. Sébastien Blatt, ACCED, plaide pour laisser à la CT la souplesse en ce qui concerne les budgets pour les extensions.

Avant de passer aux votes, Anne-Marie Lopez Riat, du secrétariat de la FGC, annonce que 49 AM sont représentées ce soir.

Le Président soumet au vote les différentes propositions relatives à la Planification financière 2015-2016

- Les quotas 2014 (quota de base CHF 950'000) sont reconduits pour 2015 et 2016. **Avec 0 opposition, 5 abstentions et une majorité évidente pour, cette proposition est acceptée.**
- Les projets en cours sont financés à 100%. **Avec 0 opposition, 2 abstentions, majorité évidente pour, cette proposition est acceptée.**
- Le montant maximum annuel alloué à chaque projet est de :  
CHF 200'000 (situation actuelle) : 26 voix pour  
CHF 150'000 (nouveau) : 16 voix pour  
Abstentions: 5  
**Le montant maximum annuel alloué à chaque projet (au sens de l'article 22 c des statuts) reste donc fixé à CHF 200'000**
- La 1<sup>ère</sup> extension d'un projet est financée au maximum à (+ au maximum à CHF 200'000 par an) :  
100% (au max. à hauteur de l'ancien projet) : 28 voix pour  
90% (au max. de l'ancien projet) : 12 voix pour

Abstentions : 5

**Le financement de la 1ère extension sera donc accepté jusqu'à concurrence de 100% de l'ancien projet.**

- Dès la 2e extension d'un projet, le financement sera au maximum à (+ au maximum à CHF 200'000 par an) :  
100% (au max. à hauteur de l'ancien projet) : 27 voix pour  
80% (au max. de l'ancien projet) : 13 voix pour  
Abstentions : 5  
**Le financement dès la 2e extension sera également accepté jusqu'à concurrence de 100% de l'ancien projet.**

Finalement, le Conseil propose de ne pas pérenniser le groupe de travail Planification et Programmation financière et de venir présenter 2 fois par an, à chaque AG, un point de situation sur cette question. Jean-Luc Pittet estime le groupe est une contribution utile complémentaire du travail que réalise le Conseil et propose que le mandat du groupe de travail soit prolongé d'une année.

**La proposition de prolonger le mandat du groupe de travail pour une année encore est acceptée par 44 voix pour, 4 avis contraires et 1 abstention.**

#### **5.- Moratoire sur les adhésions : prise de connaissance du Règlement d'admission, de démission et d'exclusion des membres et décision sur la levée du moratoire (docs. annexés)**

René Longet note que ce règlement relève de la compétence du Conseil mais que celui-ci est ouvert à entendre les demandes de modification auxquelles il procédera lors de sa prochaine séance. D'ailleurs l'AG du 5 juin avait demandé à pouvoir recevoir la nouvelle mouture de ce règlement, ce qui est donc fait.

Pour le Conseil, Serge Ghinet présente le nouveau règlement tel qu'approuvé par le Conseil (voir document adressé). Un nouveau chapitre a été créé (1.3.5) concernant la procédure de réexamen de la qualité de membre tel que demandé par la recommandation N° 7 de l'AG de juin. Serge Ghinet note que le groupe du Conseil qui s'est chargé de ce travail a procédé à la lecture des règlements des autres fédérations et il constate que ceux-ci s'étaient eux-mêmes fortement inspirés du document initial de la FGC. Les modifications figurent en bleu sur le document et il commente quelques-uns des changements opérés :

- Point 1.3.1.1. : sous a), on a ajouté *«qui est régie par les articles 60 et suivants ou 80 et suivants du CCS»* pour se mettre en adéquation avec nos statuts, article 4 (possibilité de choisir la forme associative ou de la fondation, comme c'est le cas pour Rafad ou le Balafon par exemple).
- Pour les critères d'admission, une remarque a été ajoutée en fin de chapitre : *«Le fait d'appartenir à la Fédération ne présage en rien de l'acceptation d'un projet par la Fédération. Les critères d'appréciation de la CT et de la CI sont seuls déterminants».*
- Au sujet du réexamen de la qualité de membre, il indique qu'une discussion a eu lieu à ce sujet en ce qui concerne la périodicité et, pour ne pas créer de contraintes administratives inutiles, le Conseil a retenu la formule suivante (sous 1.3.5) : *«Le Conseil de la Fédération s'autorise à examiner la qualité de membre de ses AM dans le but de veiller à la dynamique globale de la Fédération et de ses instances. Il enclenche cette procédure lorsqu'il constate une inactivité avérée de l'AM au sein des instances de la Fédération, par exemple aucun dépôt de projet et aucune activité autre, lors des AG ou de tous autres aspects de la vie de la Fédération durant au moins deux ans d'affilée...».*

Une large discussion s'ouvre. Pour le chapitre 1.3.3 Exclusion, Jean Blanchard estime que la remarque : *«Toutefois, à titre exceptionnel et sous sa propre appréciation, le Conseil peut choisir d'exclure un membre sans en expliciter les raisons»* n'est pas opportune et laisse place à l'arbitraire. Bien que cette possibilité soit conforme à l'article 72 du CCS et figurait dans le précédent règlement, cette phrase sera supprimée.

Sur le point 1.3.5. (procédure de réexamen), une AM trouve que la période mentionnée de deux ans est courte. René Longet assure que ce n'est pas l'absence de dépôt de projet qui serait une condition d'exclusion, puisqu'il n'y a aucune obligation à déposer des projets, mais une inactivité avérée. Ce point sera modifié en conséquence.

Julien Reinhard, DB, s'inquiète du 2<sup>e</sup> paragraphe du point 1.3.1.1. Critères : *«Peut devenir membre de la Fédération toute personne morale ayant son siège principal dans le canton de Genève et répondant aux conditions de l'article 4 des Statuts»*. En effet, la DB n'a pas de section genevoise constituée malgré 2'000 adhérents genevois sur un total de 23'000 pour toute la Suisse. La proposition de la DB serait donc de préciser *«Peut devenir membre de la Fédération toute personne morale ayant son siège ou une section active dans le canton de Genève, qui a des activités concrètes régulières dans le domaine des objectifs de la FGC et dans l'espace public du canton de Genève et qui répond aux conditions de l'art. 4 des Statuts de la Fédération»*. Bien que le texte proposé mentionne clairement que cette condition ne s'applique qu'aux adhésions à partir du 1.1.2015, il craint d'entrer dans un régime d'exception pour la DB.

Jean-Luc Pittet, Terre des Hommes, relève que les fédérations romandes se battent pour promouvoir la coopération au développement et que d'importants fonds sont ainsi obtenus et il souhaiterait que l'on encourage les associations ailleurs en Suisse à faire en sorte que les ONG interpellent les politiques à ce sujet et créent des fédérations aussi en Suisse alémanique. Il trouve donc important de défendre l'ancrage genevois des associations.

René Longet prend note de la particularité de la DB. Patrick Schmitt note qu'Helvetas est membre fondateur de la FGC avec un groupe genevois très actif, mais qui n'a pas non plus de statut juridique sur Genève. Alejandro Mackinnon mentionne que, lors du forum, il y avait unanimité dans son atelier pour ne pas faire de différence de traitement entre les anciennes et les nouvelles AM. René Longet relève que ceci est aussi le reflet de la vie réelle à Genève avec toute la diversité des situations. Il note que des critères uniques seraient nécessaires mais que le chemin est difficile, ce point fera l'objet d'une discussion au Conseil, sachant que les statuts aujourd'hui permettent la situation dans laquelle se trouvent la DB et Helvetas, soit que ce sont leurs structures faïtières qui sont formellement membres de la FGC.

Le règlement modifié ne s'appliquera qu'aux nouvelles adhésions, mais d'ores et déjà nous avons demandé l'effort à Solidar de se doter d'une personnalité juridique autonome à Genève. Florian Rochat, CETIM, propose d'indiquer sous point 1.3.1.3 au 3<sup>e</sup> point du Profil institutionnel *«Disposer d'une majorité des ses membres actifs à Genève et/ou démontrer un ancrage dans la population locale genevoise et une vie associative réelle...»* ce qui répondrait peut-être à ce que l'on vise de ne pas être qu'une boîte aux lettres. Chantal Woodtli, MEDES/SAPCOM, suggère que l'on prenne comme aire géographique de référence Genève et la région limitrophe, nous sommes dans le Grand Genève et on ne peut souvent pas faire des limites aussi précises. La solidarité c'est aussi agir au-delà des frontières dans l'agglomération.

Daniel Depelteau suggère que, pour la procédure de réexamen, au point 1.3.5. c), il soit dit que : *«... un entretien sera proposé à l'AM.»* en lieu et place de *«... Si nécessaire, il est proposé un entretien à l'AM.»* Jean-Luc Bertrand conteste qu'un retard de deux mois puisse être un motif d'exclusion. Maribel Rodriguez rappelle que nous avons des exigences à respecter vis-à-vis de nos bailleurs et que la remise des rapports en est sans doute le principal élément. Nous devons nous améliorer pour restaurer toute la confiance en la matière ; par ailleurs, ce même article parle de retards systématiques sur une période de deux ans, ce qui vise une pratique récurrente et non un retard ponctuel.

L'Assemblée n'a pas d'autres remarques à faire et le texte sera donc revu en fonction des observations faites par le Conseil, qui réfléchira aussi à la question du statut pour les AM nationales.

Sur le moratoire d'adhésion, René Longet rappelle qu'il n'a en son temps pas été décidé par l'AG mais par le Conseil, en ligne avec les règlements de la Fédération. Dans le cadre de ses discussions, le Conseil estime que le moratoire devait maintenant être levé car il nous expose à la critique du monde associatif, qui se sent exclu d'office de la FGC et du monde politique qui a vite fait de nous reprocher de rester entre nous (tout en nous limitant les moyens d'accueillir de nouvelles associations). René Longet indique que les nouvelles demandes devront bien sûr remplir les conditions du règlement d'adhésion et qu'elles ne seront pas examinées avant mi-septembre 2015, ainsi que le définit ce règlement. Il rappelle que l'acceptation

d'une nouvelle AM n'implique pas automatiquement l'acceptation des projets qu'elle déposerait, qui doivent évidemment passer par nos Commissions et en respecter les critères. Pour toutes ces raisons, le Conseil souhaite vivement la levée du moratoire, ce qui exprimerait une dynamique positive de notre Fédération.

**La levée du moratoire d'adhésion est acceptée à l'unanimité (47 voix).** René Longet salue ce vote et prend l'engagement de continuer parallèlement la recherche active de fonds supplémentaires pour les projets.

#### **6.- Rapport intermédiaire du Groupe de travail co-financements – (doc. annexé) -Rapporteur Sébastien Dutruel et Aurélien Stoll**

Sébastien Dutruel présente en l'absence de Constanze Bunzemeier, Présidente du Groupe de travail co-financements, le rapport intermédiaire (voir document) sur l'avancement du travail de ce groupe, dont le rapport final est attendu à l'AG de juin 2015, comme l'avait décidé l'AG du 5 juin 2014.

Pour répondre au mandat donné par l'AG, 2 options sont étudiées en parallèle :

- 1) Proposition d'un cofinancement obligatoire des projets et
- 2) Option sans cofinancement obligatoire.

Sébastien Dutruel indique que l'on a réfléchi et clarifié la définition des termes «fonds propres», «fonds publics», «fonds privés». Au sujet du cofinancement, il a été défini qu'un cofinancement terrain serait possible mais ne devrait pas concerner des prestations non monétaires, par exemple des dons en nature (il sera nécessaire que ce type de cofinancement soit auditable). L'unicité du projet doit être effective (ne pas diviser un projet en plusieurs petits projets). Il mentionne également quelques considérations plaidant pour l'introduction d'un cofinancement obligatoire dans un contexte où les ressources de la FGC ne couvrent pas les annonces de projets des AM.

Il note que toutes les autres fédérations cantonales ont déjà introduit un tel système. Nos bailleurs de fonds demandent des cofinancements pour les soutiens directs qu'ils accordent et la DDC a formulé des exigences à ce sujet à la FGC pour le prochain accord-cadre. Des cofinancements sont déjà exigés à la FGC pour les GPI (grands projets d'information) et les PPI (petits projets d'information). Concrètement, le modèle proposé pourrait être l'application d'un taux unique aux projets et ne variant pas selon la durée, mais avec un seuil d'exemption à CHF 50'000 par projet et par an, auquel s'ajouterait un taux progressif calculé sur l'enveloppe totale de l'AM reçue de la FGC. Diverses questions restent à traiter, telles que les rôles respectifs de la FGC et des AM dans la mobilisation de fonds.

Aurélien Stoll, pour le MCI, également membre du Groupe de travail, dresse l'argumentaire pour un modèle sans cofinancement obligatoire. Cette option n'a pas encore été entièrement débattue au sein du groupe, mais les arguments ont déjà été avancés au cours des rencontres. Il mentionne notamment certaines craintes:

- 1) Toutes les AM n'ont pas les moyens de faire de la recherche de fonds car certaines ont déjà de la peine à faire le suivi, et la recherche de fonds se ferait au détriment des fonds à verser au Sud.
- 2) L'introduction d'un cofinancement obligatoire désavantagerait les AM actives que sur Genève par rapport aux structures qui démarchent ailleurs en Suisse, d'autant qu'il est interdit aux AM de solliciter directement les collectivités genevoises.
- 3) Génération d'une concurrence entre AM pour la recherche de fonds ainsi que pour l'organisation de grands événements publics.
- 4) Contexte genevois particulier avec plus de 300 AM actives pour la solidarité internationale. Il préférerait une démarche collective.

René Longet remercie Sébastien Dutruel et Aurélien Stoll pour cet état de la question. Sur ce sujet, quelques interventions ou/et propositions de l'Assemblée sont faites : nécessité de différencier les financements des projets de ceux des AM ; soutien à un travail collectif sur le sujet ; ne pas tenir compte exclusivement des financements des projets soutenus ; souhait de prise en compte du travail bénévole (en



particulier sur le terrain, un exemple étant donné par Florian RoCHAT sur une construction de bisses en Afghanistan) ; regret que la possibilité d'obtenir une augmentation des moyens à disposition de la FGC ne soit pas prise en compte par le groupe ; difficulté des petites AM dans le domaine de la recherche de fonds qui financent parfois par ailleurs directement des petits projets séparés qu'il faudrait abandonner si le cofinancement des projets plus importants entrainait en vigueur.

Par ailleurs, il est mis en avant l'intérêt de présenter la capacité de cofinancer un projet comme une contribution additionnelle offerte par les AM aux bailleurs de fonds publics, et un élément positif pour contribuer à une logique de pérennité des actions et autonomie des partenaires locaux. Une AM (Solidar) souligne également les résultats en termes de sensibilisation et de communication qui résultent de la recherche de fonds hors FGC.

## **7.- Suite du Forum du 4 octobre 2014**

### ***A) Périmètre politique de la FGC (doc. annexé).***

Dans le cadre de l'AG du 5.6.2014, il a été demandé qu'une réflexion soit ouverte pour discuter du périmètre politique de la FGC. Pour permettre cette réflexion, un Forum a été organisé le 4.10.2014, où les AM ont pu débattre et discuter de leur vision respective. Pour René Longet, il faut être conscient que nous sommes face à un déclin de priorité de la solidarité internationale dans l'agenda politique. Il évoque le cas de la Ville d'Onex où il a été Conseiller administratif et où le budget de la solidarité internationale a été récemment attaqué (passage proposé de 0,7% à 0,35% seulement) et n'a été adopté qu'à une seule voix de majorité.

Il faut donc développer des attitudes et des activités qui nous renforcent et replacent la FGC et la SI davantage au centre des priorités politiques. Il faut convaincre en montrant les résultats de nos projets et être leaders dans la réflexion autour de certaines questions thématiques. Il considère que la levée du moratoire qui vient d'être décidée est un bon signal. Il faut occuper le terrain de manière intelligente, être efficaces et rigoureux dans nos actions. Le Président donne l'exemple de la journée genevoise de la solidarité internationale du 4 octobre, unilatéralement décrétée par la FGC, et qui a été l'occasion d'organiser un débat contradictoire et d'ouvrir un partenariat avec un média grand public (la Tribune de Genève).

Un travail complexe a donc été réalisé et 11 propositions de recommandations sont soumises à l'AG afin de redéfinir notre présence publique et notre périmètre politique. Maribel Rodriguez présente le document établi par le Conseil suite au Forum. Le Conseil propose un document sur nos valeurs à défendre, qui réaffirme notre volonté d'être un espace de discussion et de réflexion, de générer des débats, de sensibiliser le public et d'asseoir la FGC comme acteur public central dans le secteur du développement. La question est de préciser en fonction des situations actuelles notre rôle et comment nous nous présentons dans l'espace politique.

Françoise Weber, SIT, remercie pour l'évocation des pistes, toutefois elle est gênée sur l'orientation de certaines questions et sur des postulats dans lesquels elle ne se retrouve pas, et qu'elle interprète comme la volonté de faire plaisir à ceux qui nous critiquent, ce qu'elle qualifie d'angélique. Elle trouve les recommandations trop prudentes par rapport aux décideurs politiques et estime qu'il faut être plus incisifs.

René Longet indique que l'intention n'est pas de «faire plaisir» mais d'avoir un meilleur levier et une légitimité renforcée, à travers une posture forte et consolidée. Il faut que l'on devienne plus forts nous-mêmes pour re-construire une acceptation par nos partenaires institutionnels des valeurs que nous avançons. Par ailleurs, il faut aussi être conscients que l'on porte à travers cela aussi le souci d'obtenir les financements pour l'ensemble de nos associations. Nous sommes donc sur un peu la corde raide mais c'est la réalité dans ce contexte difficile. Ce que l'on propose, c'est ce que font d'ailleurs déjà les autres fédérations cantonales.

Julien Reinhard, DB, mentionne quelques ambiguïtés à clarifier.

- En préambule, il souhaiterait que soit précisé que la mention « FGC » dans ce document s'entende comme les entités constituant et représentant la FGC, mais pas les AM.
- Pour la 1<sup>re</sup> recommandation, il avait été discuté durant le forum que l'on devait se positionner d'abord sur nos valeurs propres, indépendamment des clivages partisans. Il faut donc reformuler le titre de ce point. Sur la liste des textes fondateurs mentionnés, il estime important d'ajouter les statuts et la déclaration de principe de la FGC, les instruments internationaux en matière de droits humains et les textes internationaux et nationaux de référence pour les thématiques de développement sur lesquelles interviennent les AM de la FGC.
- Pour la recommandation 2 concernant les ambassadeurs de la FGC, il suggère de mentionner les domaines par ordre alphabétique et d'ajouter «en fonction de l'adhésion aux valeurs de la FGC».
- Pour la recommandation 7, il y aurait lieu d'ajouter «en lien avec nos valeurs».
- Pour les recommandations 9 et 10 sur l'implication de la FGC dans le soutien à des pétitions ou des initiatives, des campagnes ou des élections, il souscrit à la nécessité de consulter l'ensemble des AM, mais, il faudrait pouvoir faire une consultation écrite des AM en cas d'urgence.

René Longet estime les recommandations 9 et 10 particulièrement importantes, notant que le Conseil ne veut pas faire le facteur sur un certain nombre de pétitions ou initiatives sélectionnées un peu arbitrairement, mais trouve nettement préférable que la FGC vise un rôle de leader sur des thématiques précises et à mieux faire connaître les enjeux de fond. La volonté est d'être plutôt restrictifs sur nos prises de position, car ce n'est pas (plus) cela notre rôle en tant que fédération. En revanche, les AM sont évidemment libres de s'engager là où elles l'estiment nécessaire. Il considère par exemple les différentes campagnes de la DB comme excellentes, mais c'est le rôle que cette AM s'est donné, et pas celui de la FGC en tant que fédération d'associations très diverses. On occupera l'espace public, même davantage que maintenant, mais autrement. On doit aussi modifier les attentes placées en nous.

Julien Reinhard trouve que la FGC devient très timorée notamment en ne s'engageant pas contre l'initiative ECOPOP. Olga Baranova, Solidar, bien qu'engagée politiquement, souligne que pour une fédération pluraliste et dépendant des financements publics, il est nécessaire d'adopter une posture pragmatique et prudente. Cela est d'ailleurs le cas pour toutes les ONG subventionnées, si elles veulent pouvoir poursuivre leur mission face à l'ambiance politique actuelle. Les membres de la FGC sont très divers et elle trouve bien que les AM soient actives et aient de leur côté des prises de position propres. Elle estime que nous devons avoir l'opinion publique avec nous et qu'il ne faut pas donner d'arguments aux élus sur ce sujet ; elle estime donc que les recommandations 9 et 10 sont judicieuses et tiennent compte de l'environnement politique actuel, qui est appelé à une très probable stabilité dans le temps.

L'amendement aux points 9 et 10 proposé par Julien Reinhard est : «... *doivent être soumises à la décision de l'ensemble des AM (de préférence en AG, et si ce n'est pas possible lors de consultations écrites de toutes les AM) ...* ». **Cet amendement est accepté** par 35 voix.

Pour la recommandation 10, Julien Reinhard demande également que la formulation « *...doit être menée de façon très restrictive...* » soit remplacée par « *doit être menée de façon très sélective...* ». **Cette proposition est adoptée** par 27 voix, contre des voix éparses pour la formulation initiale.

Les autres propositions de Julien Reinhard **sont acceptées tacitement**.

Brigitte Studer, Jardins de Cocagne, demande qu'on précise au point 9 que le périmètre de nos activités continue à prendre en compte les relations Nord-Sud, ce que l'assemblée **adopte également tacitement**

**Le document (recommandations et commentaires) ainsi amendé est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.**

**B) Stratégie en matière d'information et de communication (SIC) 2014-2016 (doc. annexé)**

Julie Duchatel, Présidente de la Commission d'information, mentionne que ceci en est la 3<sup>e</sup> mouture et qu'elle est issue d'un long travail. Elle transmet ses remerciements aux personnes impliquées dans l'élaboration de cette stratégie d'information et de communication depuis 2 ans et qui a été discutée lors du forum du 4.10 ce qui a permis de réorganiser un certain nombre de priorités. L'objectif général de la SIC est de convaincre le grand public et les acteurs-trices politiques de la pertinence du travail de la FGC et de ses AM par le biais d'une information et d'une communication adaptées, et de mobiliser en faveur de la solidarité internationale, la réduction des inégalités et la cohérence des politiques publiques.

La SIC se décline en 3 objectifs spécifiques (renforcer la communication vers le grand public et les médias sur les activités de la FGC et de ses AM, renforcer la communication vers les acteurs politiques sur les activités de la FGC et de ses AM et soutenir le travail d'information et de sensibilisation des AM sur les relations Nord-Sud, sur le mal-développement et sur les inégalités) et 3 objectifs opérationnels (valoriser les retours d'information des projets de coopération au développement et des projets d'information, dynamiser le réseau interne FGC et développer la participation de la FGC dans les réseaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux).

Tous ces objectifs sont déclinés avec des activités spécifiques à mettre en œuvre. Pour les principales activités, des groupes de travail ad hoc seront constitués et Julie Duchatel évoque en particulier le groupe de travail sur le 50<sup>e</sup> anniversaire de la FGC (en 2016) qui vient de se constituer et qui pourra encore être rejoint par des personnes intéressées des AM. La SIC veut montrer une FGC originale et la valoriser pour l'extérieur. L'idée est de réaffirmer l'expertise de la FGC et de ses AM dans son domaine de compétence.

René Longet se déclare heureux de cette stratégie d'information et de communication, et est très satisfait qu'on dispose désormais d'une feuille de route précise et claire pour les 2 prochaines années, après pas mal de discussions au Conseil qui trouvait les précédentes versions trop chargées. Nous sommes donc arrivés là à un bon outil. Il précise que s'agissant d'une Stratégie l'agencement détaillé des activités retenues fera l'objet de discussions au Conseil en vue de leurs mises en œuvre concrètes.

Il questionne le terme «mouvement altermondialiste» figurant sous le 3<sup>e</sup> objectif opérationnel, l'estimant trop lié à une option politique et/ou militante à laquelle toutes les AM n'adhèrent pas nécessairement. Au lieu de la phrase «*la FGC inscrit son action en lien avec les enjeux de la société civile mondiale et du mouvement altermondialiste*» il propose de dire «*la FGC inscrit son action en lien avec les enjeux de la société civile agissant dans le monde dans le sens de la Déclaration de principes*». **Cette proposition est acceptée** par 31 voix pour et 3 abstentions

**La Stratégie d'information et de communication 2015-2016 est acceptée à l'unanimité.**

**8.- Compte-rendu oral du Groupe de travail subvention cantonale 2015 – rapporteur Jean Blanchard**

Jean Blanchard rappelle que le groupe de travail a été constitué avec l'objectif de voir si et comment obtenir, dès 2015, la récupération de la coupe de CHF 500'000 par an décidée en janvier 2014 par le Grand Conseil genevois pour les années 2013 à 2016. Des contacts ont donc été pris, notamment avec le Président du Grand Conseil (Antoine Droin) et la Présidente de la Commission des Finances (Anne-Marie Von Arx) qui ont confirmé que la tendance actuelle, pour tous les sujets, est plutôt aux coupes plus qu'à augmenter la contribution de l'Etat. On n'a donc pas abandonné l'idée, mais celle d'un résultat à court terme, qui ne semble pas pouvoir être obtenu. Il faudra plutôt favoriser le dialogue stratégique auprès des députés et des partis politiques en vue du budget 2016, et illustrer, par des exemples concrets, les résultats obtenus par nos projets ce qui permettra de convaincre plus largement en cassant le clivage gauche droite. En conséquence, le groupe de travail continuera ses efforts.

**9.- Recours du MPF sur refus de son projet 2014-25 – Renforcement des stratégies socio environnementales du milieu rural - municipalité de Puerto Escondido en Colombie**

René Longet mentionne la procédure prévue pour les recours. La recommandation négative de la CT a été communiquée à l'AM qui a donc pu ensuite rencontrer une délégation du Conseil. Cette délégation a rendu compte de ses conclusions au Conseil, qui a confirmé le refus du projet et le MPF a décidé de faire recours à l'AG sur cette décision. Le MPF demande un vote à bulletin secret, ce qui est accepté par la majorité de l'AG.

Ousmane Dianor, pour le Conseil, résume les considérations qui ont amené la CT puis le Conseil à refuser ce projet de CHF 242'000 sur 3 ans en Colombie (document annexé). Il met l'accent sur l'important travail d'analyse réalisé par la CT, le dialogue maintenu avec l'AM et finalement l'analyse réalisée par la délégation du Conseil qui a également reçu l'AM. Les recommandations négatives sont toujours vécues douloureusement par la CT ; lorsqu'elles interviennent, c'est avec la conviction que la viabilité et/ou pertinence ne sont pas réunies pour pouvoir octroyer à un projet le label FGC.

Un premier projet avait en effet été déposé en décembre 2013 par le MPF et a fait l'objet d'une recommandation négative de la CT qui le trouvait trop ambitieux et manquant d'analyse spécifique du contexte socio-politique, la CT relevant par ailleurs un problème de cohérence entre les différents volets du projet et une autonomisation pas garantie. Sur cette base, le MPF a retiré son projet afin de le retravailler. Une nouvelle mouture du projet a été déposée en mars 2014 et examinée par la CT en 2 lectures. Malgré un redimensionnement du projet, les déficits évoqués du projet initial ont persisté, et la CT a recommandé à nouveau négativement le projet.

La délégation du Conseil a confirmé les conclusions de la CT, notamment en ce qui concerne l'inexpérience du partenaire local et l'expérience restreinte du MPF en Colombie, le faible ancrage du projet dans la dynamique des acteurs locaux, la question foncière et la problématique de la pérennisation. Sur base de la recommandation négative de la CT confirmée par la délégation du Conseil, le Conseil a donc refusé ce projet dans sa séance du 7.10.2014. Décision contre laquelle le MPF a décidé de recourir à l'AG.

Jean Blanchard, pour le MPF, motive son recours (voir doc. annexé) et plaide pour l'acceptation de son projet. Il conteste l'ensemble des critiques émises par la CT et estime que le projet est très cohérent, que le nombre des bénéficiaires est connu et qu'il répond à un besoin prépondérant de la population de la région pour lutter contre la malnutrition et le manque d'eau potable. L'association partenaire est peut-être jeune mais les responsables locaux expérimentés et fiables (l'association en question travaille avec 8 autres associations). Il s'agit bel et bien d'un projet de coopération au développement et pas d'un projet humanitaire. Il vise l'accès à l'eau pour ces familles, à faire reculer la déforestation et à lutter pour la sécurité alimentaire.

Du travail a déjà été fait sur des fonds du MPF. Il considère que le refus de ce projet est essentiellement motivé par des peurs, peur de l'inconnu, de l'inexpérience du MPF dans ce pays, de la jeunesse de l'association partenaire, du climat politique de la région et quant à la non-pérennisation du projet. Pour le MPF, ces peurs sont surdimensionnées et posent la question de savoir si de petites organisations peuvent développer de nouvelles initiatives.

Les bulletins de vote qui avaient été préétablis sont distribués. Une question est posée sur la nature de la 3<sup>e</sup> possibilité mentionnée sur le bulletin de vote «autre option de l'AG». René Longet mentionne que celle-ci ouvre la possibilité pour l'Assemblée de proposer une autre solution par exemple que le MPF retravaille une nouvelle fois le projet et le représente à la CT, mais cette option n'a pas finalement été évoquée. Jean Blanchard confirme que cette option n'est pas demandée.

Le résultat du vote (communiqué, après dépouillement, durant la verrée) donne :

17 voix acceptent le recours

18 voix refusent le recours

3 voix marquées « autre option de l'AG »

2 bulletins blancs

**Le recours du MPF est en conséquence refusé.**

**10.- Présentation de la Stratégie générale de la CSS**

Vu l'heure tardive, ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine AG

**11.- Présentation de la Stratégie générale d'Enfants du Monde**

Vu l'heure tardive, ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine AG

**12.- Remerciements aux membres sortants de la CT et du Conseil**

Avant de lever la séance, le Président prend congé des membres des instances qui ont décidé de mettre fin à leur mandat. Pour leur travail au sein de la CT, il remercie vivement Jérôme Urfer et Erasmo Rodriguez. Pour le Conseil, il prend congé avec regrets de Marc Joly et d'Eric Burnier qui, tous deux, avaient rejoint le Conseil en 2010. Marc Joly part en mission en Thaïlande avec toute sa famille pour une ONG luttant contre les abus sexuels sur les enfants. Eric Burnier, présent ce soir, souhaite quant à lui réduire ses activités. Il est particulièrement salué pour son engagement et sa disponibilité fort appréciée de tous ainsi que de l'expertise qu'il a amenée pour toutes les questions ayant trait à la santé.

L'AG est suivie d'une verrée.

01.12.2014 /mb